la CREUSE e Département

CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE

Participation au stand « L'Esprit Creuse »

APPEL À CANDIDATURES

Salon International de l'Agriculture de Paris
du 27 février au 7 mars 2027

Producteurs/artisans locaux




Date de lancement
de l’appel à candidatures :
2 novembre 2026
Date limite de dépôt
des dossiers :
27 novembre 2026

1. INFORMATION PRÉALABLE

Pour 2027, le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture de la Creuse **renouvellent leur participation au Salon International de l'Agriculture** de Paris, en partenariat avec Creuse Tourisme et la Cité internationale de la Tapisserie, afin de promouvoir les productions et savoir-faire creusois.

Pour cette nouvelle édition, **un stand d'environ 70 m2** a été réservé. Il se situe au **rez-de-chaussée du hall 7** et est répartit en différents espaces :

- **Restauration/production** réservé aux producteurs agricoles et artisans
- **Promotion touristique/savoir-faire/ installation-transmission** d'exploitations agricoles

Les produits à consommer immédiatement se vendant mieux que ceux à emporter, le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture ont fait le choix de **privilégier la restauration chaude** (type burgers, tartines, frites,...) **ou froide** (sandwichs, barquettes ou cornets à grignoter,...) et la **vente de boissons** (alcoolisées et/ou non alcoolisées) à consommer sur place. Les producteurs intéressés pour participer à cet évènement devront considérer cet aspect lors du dépôt de leur candidature.

Si ce principe ne pouvait pas être tenu pour des raisons inhérentes au Conseil départemental ou autres, celui-ci se réserve le droit de revoir les modalités de présence des participants sur le stand.

2. OBJECTIF

L'objectif de cet appel à candidatures est de **sélectionner les producteurs/ artisans, représentatifs des produits et savoir-faire creusois**, selon les critères de sélection définis ci-après et dans la limite des places disponibles, sous conditions d'acceptation pleine et entière des conditions d'organisation définies par le Département, et de leur donner la possibilité de vendre leurs produits sur le Stand de la Creuse au Salon International de l'Agriculture (édition 2027).

3. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

La sélection des participants privilégiera la représentativité de l'ensemble des productions de la Creuse. En conséquence, les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- **Être un agriculteur** pouvant justifier de l'emploi de produits locaux
- Ou **être un artisan creusois**
- **Avoir son siège social en Creuse**

- Présenter des **produits ou productions** qui contribuent à **valoriser l'image de la Creuse**

Les producteurs/artisans devront :

- **Promouvoir la Creuse**, ses traditions et ses savoir-faire
- **Proposer une restauration** (chaude de préférence) **ou une vente de boissons**
- **Se conformer à la charte graphique et aux éléments de communication** créés et fournis par le Conseil départemental de la Creuse
- **Mettre à disposition des produits de leur production** (contre rétribution) **pour des opérations de relations publiques ou de communication** (Accueil presse, accueil personnalités...), sur la base de quantités à définir avec le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture
- **Apporter le matériel nécessaire à la cuisson de leurs produits** (planchas, plaques de cuisson, friteuses : UNIQUEMENT électriques - GAZ INTERDIT) et à la fourniture de boissons (tireuse, gobelets recyclables,...)

4. CRITÈRES DE SELECTION

Sont éligibles :

- **Tous types de productions alimentaires** (aliments et boissons)
- **Productions artisanales locales**

Priorité sera donnée aux candidats selon une grille de critères définis, à savoir :

- **Productions commercialisées en circuits directs** (sans intermédiaires)
- **Producteurs ou artisans participant régulièrement à des évènements de type marchés de producteurs, foires**, etc.
- **Producteurs ou artisans présentant à la vente des produits caractéristiques/ identitaires de la Creuse**
- **Disponibilité sur la durée totale du Salon** (dérogation possible sur demande de réduction de temps de participation sur la période du 27 février au 2 mars ; ou du 3 au 7 mars – la priorité sera donnée aux participants présents sur toute la durée du salon).

5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le **producteur/artisan devra être présent ou représenté sur le stand Creuse et être en mesure de proposer ses prestations, chaque jour de présence** et durant toute la plage horaire d'ouverture du Salon (de 9 heures à 19 heures, tous les jours, sans exception).

6. FRAIS À LA CHARGE DU PRODUCTEUR

La location et l'agencement du stand sont assurés et pris en charge (pour la majeure partie) par le Conseil départemental.

LE PRODUCTEUR/ARTISAN AURA À SA CHARGE :

- la **réservation de son emplacement** (avec équipement de base) facturée comme suit :

- Stand de 2 à 3 mètre linéaire de comptoirs : **9 jours** : 110€ HT/jour soit 990€ HT

4-5 jours : 120€ HT/jour soit 480€ HT pour 4 jours ou 600€ HT pour 5 jours

- les **badges d'accès** (frais réel)
- les **frais de stationnement véhicule** (frais réel)

pour lesquels le Conseil départemental aura procédé à la réservation et l'achat préalables auprès de la société organisatrice du Salon.

À noter :
Participation de la Chambre d'agriculture aux frais d'hébergement des producteurs

7. PUBLICITÉ

Si le producteur/artisan communique individuellement sur sa participation au Salon de l'Agriculture édition 2027, **il s'engage à mentionner la participation du Conseil départemental et de la Chambre d'Agriculture** en faisant figurer leurs logos respectifs sur les supports de communication utilisés.



8. PROCESSUS DE SÉLECTION DES PRODUCTEURS/ ARTISANS

Après réception de l'ensemble des candidatures, **un comité de sélection** (composé de représentants de la Chambre d'Agriculture et du Conseil départemental) **se réunira pour déterminer les producteurs/artisans qui répondent le mieux aux attentes de cet appel à candidatures**, selon la grille de critères définis (cf. chapitre 4. Critères de sélection)

En cas de difficultés d'organisation, la sélection finale pourra être faite par tirage au sort en dernier recours.

Les candidats seront informés du résultat avant le 18 décembre 2026.

Une **réunion portant sur l'organisation de la participation au Salon sera organisée avec les candidats sélectionnés**, début 2027, dans les locaux du Conseil départemental ou de la Chambre d'Agriculture.

9. CALENDRIER

Date et heure de lancement	Date et heure limite de dépôt des dossiers	Date de diffusion des résultats
2 novembre 2026 à 9h00	**27 novembre 2026 à 18h00**	**avant le 18 décembre 2026**

Pour vous inscrire, merci de cliquer sur le lien suivant et de remplir le formulaire en ligne :

FORMULAIRE EN LIGNE

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Céline TEXIER
05 44 30 23 18 - ctexier@creuse.fr

Valérie MOREAU
05 19 37 00 32 - valerie.moreau@creuse.chambagri.fr

la CREUSE e Département

CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE

Participation au stand « L'Esprit Creuse »

APPEL À CANDIDATURES

Salon International de l'Agriculture de Paris
du 27 février au 7 mars 2027

Producteurs/artisans locaux

